

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 Mai 2014**

Présents : Roland PY, Jack AUZANNET, Jean-Michel BARONI, Sylvie BATICLE, Jordan BETHMONT, Marta CASQUEIRO, Justine LEOBON, Marlène LEROYER, Nicolas MELOT, Brigitte MEURGER, Patrice SAUBATTE, Jean-Yves TROTTIER, Eunice TRAJKOVIC, Michèle GRENEAU, Estelle-Sarah BULLE, Guy LUBACWSKI.

Pouvoir : Sophie DA SILVA à Nicolas MELOT, Eunice TRAJKOVIC à Jean-Yves TROTTIER, Luc VILLERMIN à Justine LEOBON, Jean-François COCHET à Michèle GRENEAU.

Secrétaire : Marlène LEROYER

Début de séance : 20 heures

Mme GRENEAU demande à ce que toutes les argumentations des élus soient inscrites dans les P.V et comptes-rendus.

Mr le Maire prend en considération la remarque et avec l'accord de l'assemblée présente, commence la séance suivant l'ordre du jour.

Les P.V des 5 et 22 avril 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

Délibération n°2014/028 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2014/029 : Nomination du correspondant Défense

Vote à main levée

Désignation de Mr AUZANNET par 12 voix pour et 3 abstention.

Délibération n°2014/030 : Nomination du représentant pour la Commission Sécurité et Incendie

Vote à main levée

Mr BARONI a été nommé par 12 voix pour et 3 contre

Délibération n°2014/031 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs

Mr Roland PY, Mr Jack AUZANNET, Mr Jean-Michel BARONI, Mme Sylvie BATICLE, Mr Jordan BETHMONT, Mme Marta CASQUEIRO, Mme Sophie DA SILVA, Justine LEOBON, Mme Marlène LEROYER, Mr Nicolas MELOT, Mme Brigitte MEURGER, Mr Patrice SAUBATTE, Mme Eunice TRAJKOVIC, Mr Jean-Yves TROTTIER, Mr Luc VILLERMIN, Mme Michèle GRENEAU, Mr Jean-François COCHET, Mme Estelle-Sarah BULLE, Mr Guy LUBACZEWSKI, Mr Jean-Claude FOURNIER, Mme Etienneette BOLLE, Mme QUATREMARRE Jocelyne, Mr Brahim EZZEDINE (boulangier), Mr Gérard GILLES (hors commune).

Liste des membres de la C.I.I.D adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2014/032 : Election des titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les élections du mois de mars 2014,

Vu le Code des Marchés Public,

Il doit être procédé à la représentation proportionnelle au plus fort reste (Article 22 du code des marchés publics) à l'élection des membres de la C.A.O.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste de Monsieur Roland PY,

Liste de Monsieur Jean-François COCHET,

Liste de Monsieur Gy LUBACZEWSKI,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Roland PY : 15 voix

Liste de Monsieur Jean-François COCHET : 3 voix

Liste de Monsieur Guy LUBACZEWSKI : 1 voix

Nombre de sièges attribués

Liste de Monsieur Roland PY : 2 sièges

Liste de Monsieur Jean-François COCHET : 1 siège

Ont été proclamés membres de la C.A.O :

Membres titulaires :

Monsieur Roland PY, en qualité de Président,

Monsieur Jean-Michel BARONI,
Monsieur Luc VILLERMIN,
Monsieur Jean-François COCHET

Membres suppléants :

Monsieur Jack AUZANNET,
Madame Marlène LEROYER
Madame Michèle GRENEAU

Délibération n°2014/033 : Nomination des délégués du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Vu les élections du mois de mars 2014,
Vu le Code le C.G.C.T,

Vu l'adhésion de la commune de Fontenay-en-Parisis au S.M.G.F.A

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un Suppléant, de la commune auprès du S.M.F.F.A

Se sont présentées :
en qualité de délégué titulaire : Madame Justine LEOBON
en qualité de délégué suppléant : Madame Marlène LEROYER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

Délégué titulaire : Madame Justine LEOBON
Délégué suppléant : Madame Marlène LEROYER

Délibération n°2014/034 : Election des représentants de la commune au sein des Commissions de la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France

Vu les élections du mois de mars 2014,

Vu le Code le C.G.C.T,
Vu l'adhésion de la commune de Fontenay-en-Parisis au S.M.G.F.A
Considérant le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France adopté par délibération du Conseil de Communauté et précisant les missions des commissions,

Considérant que ces commissions doivent être composées d'au moins un membre titulaire et d'un suppléant de chaque conseil municipal

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et par 18 pour et 1 abstention des membres présents et représentés **DESIGNE**

Commission n°1 : Commission-Culture
- Délégué titulaire : Madame Justine LEOBON
- Délégué suppléant : Monsieur Luc VILLERMIN

Commission n°2 : Aménagement- Travaux

- Délégué titulaire : Monsieur Jack AUZANNET
- Délégué suppléant : Monsieur BETHMONT Jordan

Commission n°3 : Action Sociale- Handicap

- Délégué titulaire : Madame Sylvie BATICLE
- Délégué suppléant : Madame Sophie DA SILVA

Commission n° 4 : Finances- Budget

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Michel BARONI
- Délégué suppléant : Monsieur Patrice SAUBATTE

Commission n°5 : Emploi- Formation

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Yves TROTTIER
- Délégué suppléant : Madame Michèle GRENEAU

Commission n°6 : Transport-Environnement

- Délégué titulaire : Monsieur Roland PY
- Délégué suppléant : Madame Michèle GRENEAU

Commission n°7 : Logement/PLH

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Michel BARONI
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel COCHET

Commission n°8 : Sports

- Délégué titulaire : Madame Eunice TRAJKOVIC
- Délégué suppléant : Madame Justine LEOBON

Commission n°9 : Prévention-Sécurité

- Délégué titulaire : Madame Marlène LEROYER
- Délégué suppléant Monsieur Jack AUZANNET

Commission n°10 : Schéma de mutualisation des Services + RH

- Délégué titulaire : Madame Marta CASQUEIRO
- Délégué suppléant : Monsieur Nicolas MELOT

Madame Michèle GRENEAU demande quel est l'avantage de mettre en place l'auto évaluation pour les jobs d'été.

Mr le Maire lui répond que c'est pour avoir 2 regards différents sur l'action.

Délibération n° 2014/035 Jobs d'été Création d'emplois

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que l'opération Jobs d'été, permettant l'embauche de jeunes durant l'été pour réaliser des travaux d'entretien ou de nettoyage, doit être reconduite sur la commune de Fontenay-en-Parisis,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDENT de créer 8 emplois saisonniers du 7 juillet au 29 août 2014 inclus.

PRECISENT que les jeunes seront embauchés sur une période de 5 jours et rémunérés sur la base d'adjoint technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon échelle 3 avec adjonction de l'indemnité de résidence et de l'indemnité de congés payés.

Délibération n°2014/036 : Subvention au C.C.A.S

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif voté le 22 avril 2014,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000.00€
Cette dépense sera imputée sur les crédits du budget communal de l'exercice 2014 article 657362.

Délibération n°2014/037 : Subvention à la Caisse des Ecoles

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif voté le 22 avril 2014,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer à la Caisse de Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000.00 €.

Cette dépense sera imputée sur les crédits du budget communal de l'exercice 2014 article 657362.

Délibération n°2014/038 : Tirage au sort des jurés d'assises

Les membres du conseil Municipal devant tirer au sort à partir de la liste électorale un nombre de trois noms, en vue de constituer la liste préparatoire pour les jurés d'assises, il est décidé d'effectuer un premier tirage donnant le numéro de la page de la liste préparatoire est un second tirage pour déterminer la ligne et par conséquent le nom du Juré.

Les résultats sont :

Page 42 ligne 3 : Madame Carole DUPUIS, née le 25/07/1968 à Amiens (80) et domiciliée au 2 bis Place Stalingrad à Fontenay-en-Parisis

Page 121 ligne 5 : Madame Murielle TILLIET épouse TUROCHE, née le 29/04/1964 à Sarcelles (95) et domiciliée au 28 avenue du Général De Gaulle à Fontenay-en-Parisis

Page 34 ligne 9 : Monsieur Jacques DELOBBE, né le 19/09/1943 à Saint Denis (93) et domicilié au 39 Parc des Tournelles à Fontenay-en-Parisis.

Mr BARONI informe qu'une demande de participation financière de 450 euros a été faite par Amélie AUTREAU auprès de la commune pour financer son projet de Championnats d'Europe Junior d'ULTIMATE 2014.

Mme Estelle-Sarah BULLE demande quels sont les critères et précise que le montant est trop élevé. Elle demande également se ce montant sera retiré de la ligne budgétaire des subventions aux associations.

Mr BARONI précise que ces participations seront prises sur la ligne 6714 (Bourses et prix). Mr le Maire propose de fixer le plafond à 400 € maximum (9 pour et 6 contre).

Mme GRENEAU a interpellé l'assemblée en signalant que cette décision pourrait créer un précédent.

Délibération n°2014/039 : Participation financière aux Championnats d'Europe Junior l'ULTIMATE 2014

Monsieur le Maire informe que Madame Amélie AUTREAU, fontenaysienne, demande à la commune une aide financière pour financer partiellement sa participation aux Championnats d'Europe Junior d'Ultimate 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 18 pour et 1 abstention des membres présents et représentés,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 400.00 €,

DIT, que cette subvention sera versée directement sur le compte de Madame Amélie AUTREAU

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Estelle-Sarah BULLE demande si l'Echo Fontenaysien remplace les Chroniques Fontenaysiennes et à quelle fréquence sera-t-il édité ?

Y aura-t-il un encart dédié aux élus de l'opposition ?

Mr le Maire répond que des outils et moyens de communication sont à l'étude.

- Mme GRENEAU sollicite des commissions municipales et des bureaux municipaux pour échanger et élaborer des dossiers à huis clos.

- Mr le Maire répond que des commissions municipales seront créées à l'avenir.

- Mme GRENEAU demande à Mr Le Maire si un demande de D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 et où en est celle de 2013 ?

- Mr le Maire précise que la commune a eu des pénalités sur les logements sociaux (loi S.R.U), et qu'un courrier a été adressé au Préfet pour demander une remise gracieuse.

Montant de la pénalité (29 788.50 €) ;

- Mr le Maire informe qu'une demande a été fait auprès du S.I.A.H concernant le phasage des travaux dans la rue Albert GALLE, au Parc des Tournelles, rue Maître RENAULT, rue Ambroise JACQUIN.

Constat qu'il n'existe pas de contrats d'entretien de la digue BARON entre le S.I.A.H et la commune.

Danger en cas d'inondation.

Concernant la Z.A.C, Mr le Maire informe que le programme est bloqué par la Préfecture (densité trop faible au m2).

Entretien avec le S.I.A.H, il s'avère que le syndicat émet un avis défavorable.

Il est proposé 270 logements au lieu de 220 à l'origine. Il faut revoir l'architecture auprès de l'A.B.F, dans la zone de l'Echelette et du Larû.

Mme GRENEAU dit que des études sont donc toujours en cours.

Mr le maire répond que ce n'est pas lui qui a perdu du temps sur ce dossier, et qu'une fois que les études seront faites, des commissions seront proposées.

Mr le Maire souhaite revoir le projet sur 6 ans minimum

La séance est levée à 21h50